

Strasbourg, avril 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le service public de la retraite et de la santé au travail poursuit ses activités pendant le confinement

**Malgré l'épidémie de coronavirus, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail (CARSAT) Alsace-Moselle poursuit ses activités au service de son public, grâce à la mobilisation des agents, pour verser les retraites et assurer la santé au travail, en adaptant ses modalités de contact.**

#### **1. Vous avez des questions sur votre retraite**

Les dossiers continuent à être traités et toutes les retraites seront mises en paiement à la date prévue.

Si vous avez prévu de prendre votre retraite dans les quatre à six mois qui viennent, n'attendez pas la fin du confinement et déposez votre demande de retraite dès à présent **afin de toucher votre pension dès votre départ en retraite.**

En cette période de confinement, les salariés de la CARSAT sont pour la plupart mobilisés en **télétravail**. Facilitez-leur la tâche en privilégiant la demande de retraite en ligne sur site [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr). Vous pourrez joindre vos pièces justificatives dématérialisées. Il est impératif de ne pas déposer la même demande par courrier en doublon.



chiffres clés  
**2018**

La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social

Les assurés ayant un rendez-vous avec un conseiller retraite sont contactés par téléphone uniquement. De même, si vous souhaitez contacter la CARSAT, l'accueil téléphonique du 3960 est ouvert, mais avec des capacités réduites. Vous êtes donc invités à privilégier les questions par mail : connectez-vous à votre [espace personnel](#) et utilisez notre service « Poser une question ».

Si vous êtes retraité, vous pouvez continuer à accéder à des informations personnalisées sur votre retraite ou vos paiements en consultant votre espace personnel sur le site [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr).

## **2. Vous avez des difficultés sociales**

Nos assistants sociaux restent mobilisés pour proposer une écoute et une évaluation téléphonique de votre situation. Si vous avez un rendez-vous avec un assistant social, celui-ci aura donc lieu par téléphone.

Pour contacter le service social, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) dans votre Compte Ameli, rubrique « mes démarches », rubrique « écrire un message ».

Vous serez rappelé dans les meilleurs délais.

## **3. Vous êtes une entreprise**

Les entreprises peuvent continuer à consulter le site internet [carsat-am.fr](http://carsat-am.fr) et contacter la CARSAT par courrier électronique (Rubrique Entreprise / Nous contacter). La CARSAT s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'aider les entreprises à traverser cette période difficile.

---

*La CARSAT Alsace-Moselle emploie environ 1.000 salariés et remplit trois missions qui sont :*

- *préparer et verser les retraites des salariés du Régime général et des travailleurs indépendants*
- *assurer et prévenir les risques professionnels (notamment maladies et accidents du travail)*
- *aider et accompagner les assurés en difficulté et promouvoir la santé.*

[contact-media@carsat-am.fr](mailto:contact-media@carsat-am.fr) Sophie LEBRU, chargée de communication, 03 88 65 22 11



La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social